

**COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU
BASSIN HOULLER**

Séance plénière du mardi 21 juin 2016

Délibération n° 01-2016

**Validation du projet de SAGE Bassin Houiller
(après consultation des organismes publics et avant mise à l'enquête publique)**

La Commission Locale de l'Eau s'est réunie le mardi 21 juin 2016, à la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France, sous la présidence de Monsieur MARTIN, Président de la CLE du SAGE Bassin Houiller, Maire de COCHEREN.

Convocations envoyées par courrier le 26 mai 2016 et par voie électronique le 27 mai 2016.

Nombre de membres en exercices : 35

Nombre de membres présents : 25 + 1 (arrivée de Monsieur BACARI de l'ARS à 10h30 en cours de séance)

Nombre de membres ayant donné mandat : 5

Etaient présents ou représentés :

Collège des représentants des collectivités et des établissements publics locaux (collège I):

Jean-Bernard MARTIN – Président de la CLE, représentant le Syndicat Intercommunal pour l'Entretien et l'Aménagement de la Rosselle

Marcel KARPP, Vice-Président de la CLE, conseiller municipal de HOMBOUT-HAUT

Jean-Jacques BALLEVRE, Membre du bureau, Maire D'ALTVILLER

Raymond MAREK, Membre du bureau - Représentant le Syndicat Mixte Intercommunal d'Assainissement Sud de la Bisten

Pierre BLANCHARD - Représentant le Syndicat des Eaux de Basse-Vigneulles et Faulquemont

Denis CISEL, conseiller municipal de SEINGBOUSE

Hervé DEFLANDRE - Représentant d'ENERGIS à SAINT-AVOLD

Jean-Jacques GRIMMER – Représentant le Syndicat Intercommunal des Eaux du Winborn

Vincent LAUER, adjoint au Maire de FAREBERSVILLER

Jean MEKETYN, Maire de MACHEREN

Christian SCHECK -Représentant le Syndicat Intercommunal des Eaux de Barst

Gilbert SCHUH - Représentant le Conseil départemental de la Moselle

Jean TOURSCHER, Maire de VALMONT

Jean-Luc WOZNIK, Maire de CREUTZWALD

Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations (collège II):

Jean-Baptiste LUSSON, Vice-Président de la CLE – Représentant le Groupement pour l'Etude et la Conservation de la Nature en Lorraine (GECNAL)

Nicole HOERNER, Membre du bureau - Représentant l'UFC « Que Choisir » de Moselle-Est
Damien AUMAITRE – Représentant le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine (CEN)
Jean-Paul BECKER – Représentant le Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale de la Moselle
Olivier BERTRAND - Représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle
Bernard FISCHER - Représentant la Chambre d'Agriculture de la Moselle
Marcel PHILIPPON – Représentant la Fédération de la Moselle de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
Morgane PITEL – Représentant la Fédération Professionnelle des entreprises de l'eau
Jean-François TONNELIER – Représentant la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Moselle

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (collège III):

Pierre CUMIN, représentant le Préfet coordonnateur de Bassin
Hervé ETSAGUE, représentant le Préfet de la Moselle
Valérie ANTOINE-POTIER, représentant le Directeur Départemental des Territoires de la Moselle
Julien BACARI, représentant le Directeur de l'Agence Régionale de la Santé Lorraine, arrivé à 10h30
Pascal DUCHENE, représentant le Directeur Général de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse
Carine RAUCH, représentant la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et de Logement
Eric SABOT, représentant l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
Régis STENGER, représentant l'Etablissement Public Foncier de Lorraine

Etaient excusés :

Gaston ADIER, Vice-Président de la CLE, Maire de CARLING (collège I)
Alexandre CASSARO - Représentant la Région Grand Est (collège I)
Jean-Claude HEHN - Représentant la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France (collège I)
Roland RAUSCH, Maire de BETTING (collège I)

Vu le Code de l'Environnement, notamment les articles L.212-3 à L.212-11 et R.212-26 à R.212-48,

Vu la circulaire DE/SDATDCP/BDCP/n°10 du 21 avril 2008 du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire ;

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhin-Meuse 2016-2021 approuvé par arrêté préfectoral le 30 novembre 2015 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 avril 2008, délimitant le périmètre du SAGE Bassin Houiller ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 mars 2015 et les arrêtés modificatifs suivants, portant désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) chargée de l'élaboration, de l'actualisation et du suivi du SAGE Bassin Houiller ;

Vu la validation du projet de SAGE et des documents annexes à joindre au dossier d'enquête, avant consultation des organismes publics, lors de la séance plénière de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du mardi 22 septembre 2015 ;

Vu les avis reçus à l'issue de la consultation des organismes publics ;

Vu les présentations et discussions en séance.

VALIDATION DU PROCES VERBAL DE LA CLE DU 22 SEPTEMBRE 2015

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Nombre de votant : 30

Nombre de votes pour : 30

Nombre de votes contre : 0

Nombre d'abstention : 0

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Bassin Houiller,

ADOpte

le procès verbal de la CLE du 22 septembre 2015, tel qu'adressé avec la convocation.

VALIDATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2015

Après une rapide présentation du rapport d'activités joint à la convocation, les membres de la CLE sont invités à faire part de leurs remarques sur le texte proposé. Il est procédé au vote.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Nombre de votant : 30

Nombre de votes pour : 30

Nombre de votes contre : 0

Nombre d'abstention : 0

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Bassin Houiller,

ADOpte

le rapport annuel d'activités 2015 du SAGE Bassin Houiller, tel qu'adressé avec la convocation.

Arrivée de Monsieur BACARI (Collège III) à 10h30.

VALIDATION DU PROJET DE SAGE MODIFIE SUITE AUX AVIS RENDUS LORS DE LA CONSULTATION DES ORGANISMES PUBLICS – MISE EN ENQUETE PUBLIQUE

Après une présentation des avis rendus lors de la consultation des organismes publics qui s'est déroulée de novembre 2015 à mars 2016, les membres de la CLE sont invités à faire part de leurs remarques sur les documents modifiés.

Il est procédé au vote du projet de SAGE modifié et de ses documents d'accompagnement joints au dossier d'enquête publique.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Nombre de votant : 31

Nombre de votes pour : 31

Nombre de votes contre : 0

Nombre d'abstention : 0

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Bassin Houiller,

ADOpte

le projet de SAGE Bassin Houiller (PAGD et règlement) et les documents d'accompagnement (rapport de présentation, recueil des avis de la consultation des organismes publics...) joints au dossier à mettre en enquête publique.

Fait à COCHEREN, le 23 juin 2016

Le Président de la CLE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JB Martin', written over a faint circular stamp.

Jean-Bernard MARTIN
Maire de COCHEREN